

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 26 juin 2007 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Boulanger, dir. serv. ress. hum., Julie Brunelle, secr. gén. adj., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., MM. Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm.

Mme Guylaine Richer et M. André Contant ont prévenu de leur absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-070626-2704

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 22 mai 2007.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-070626-2705

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
  - 5.1 Calendriers scolaires 2007-2008 en milieu carcéral – adoption;
  - 5.2 Politique sur les frais exigés des parents et des usagers – adoption;

6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
  - 6.1 Budget initial 2007-2008;
  - 6.2 Politique sur la diligence raisonnable – adoption;
  - 6.3 Prolongation du plan stratégique 2006-2009;
  - 6.4 Entente entre la CSSMI et les Jeux d'hiver du Québec 2009;
  - 6.5 Maintien des bâtiments 2007-2008;
7. Recommandations du comité consultatif du transport :
  - 7.1 Voies piétonnières 2007-2008;
8. Construction, agrandissement et rénovation d'immeubles :
  - 8.1 Réfection partielle de la toiture : école Clair Matin – adjudication d'un contrat;
  - 8.2 Réfection de la toiture et relocalisation de la prise d'air frais : école Horizon-Soleil – adjudication d'un contrat;
  - 8.3 Remplacement des fenêtres et nouveau système de ventilation : école du Trait-d'Union (Pavillon Adolphe-Chapleau) – adjudication d'un contrat;
9. Rapport du comité pour l'évaluation du rendement du directeur général; (huis clos)
10. Adjudications de contrat durant la période estivale;
11. Modifications aux actes d'établissement :
  - 11.1 Loi 51;
  - 11.2 Volet P;
  - 11.3 Communauté apprenante (métiers semi-spécialisés);
12. Modifications à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres à compter de l'année 2007-2008 :
  - 12.1 école du Mai;
13. Protocole d'entente entre la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache : complexe multisports;
  - 13.1 Cession d'un terrain à la Ville de Deux-Montagnes;
14. Recommandations du comité ad hoc sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;
- 15.1 Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 : rapport d'étape;
- 15.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 mai 2007;
- 15.3 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 1<sup>er</sup> mai 2007;
- 15.4 Compte rendu du comité consultatif de transport du 21 mars 2007;
- 16.4.1 État de situation : école des Perséides;
- 17.1 Félicitations : école secondaire Henri-Dunant; (Mme Pagé)
- 17.2 Félicitations : école Gabrielle-Roy; (M. St-Jean)

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

## **Adopté**

### **CALENDRIERS SCOLAIRES 2007-2008 EN MILIEU CARCÉRAL**

Résolution n° CC-070626-2706

*ATTENDU* que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses centres de formation, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

*ATTENDU* que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

*ATTENDU* la recommandation du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS);

*ATTENDU* la recommandation de la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que de la direction du centre dont relèvent ces activités;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

*D'ADOPTER* les calendriers scolaires 2007-2008 pour la formation en milieu carcéral;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 463.

### **Adopté**

#### **POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS**

Résolution n° CC-070626-2707

*ATTENDU* le principe de gratuité scolaire énoncé dans la Loi sur l'instruction publique;

*ATTENDU* les balises émises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le document « Frais exigés des parents : quelques balises »;

*ATTENDU* la volonté de réviser la politique sur les frais exigés des parents, adoptée par le conseil des commissaires en juillet 2001, notamment pour y aborder les frais exigés des usagers en formation générale adulte et professionnelle;

*ATTENDU* le projet de politique adopté pour consultation par le conseil des commissaires en février 2007 et la consultation qui s'est déroulée par la suite;

*ATTENDU* les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* la politique des frais exigés des parents et des usagers;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 464.

### **Adopté**

#### **BUDGET INITIAL 2007-2008**

Résolution n° CC-070626-2708

*ATTENDU* que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2007-2008;

*ATTENDU* que ce budget est équilibré;

*ATTENDU* que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 14 585 288 000 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2007-2008;

*ATTENDU* que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

*ATTENDU* que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'ADOPTER* le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette de la Commission scolaire pour l'année 2007-2008, lequel sera transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 464A;

*DE FIXER* le taux de la taxe scolaire à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée.

### **Adopté**

## **POLITIQUE SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Résolution n° CC-070626-2709

*ATTENDU* les modifications apportées au Code criminel en mars 2004, modifiant le régime juridique applicable à la responsabilité criminelle des organisations;

*ATTENDU* le projet de politique sur la diligence raisonnable adopté par le conseil des commissaires pour consultation le 24 octobre 2006;

*ATTENDU* la consultation effectuée auprès du comité de parents et des autres instances de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*D'ADOPTER* la politique sur la diligence raisonnable en santé et sécurité;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 465.

### **Adopté**

## **PROLONGATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2006-2009**

Résolution n° CC-070626-2710

*ATTENDU* que la CSSMI a adopté son deuxième plan stratégique triennal le 27 juin 2006 résultant d'un large consensus sur les orientations, les axes d'intervention et les résultats visés proposés par la direction générale et son équipe;

*ATTENDU* la nature et l'ampleur des travaux d'actualisation du plan entrepris par les équipes de projet au cours de l'année 2006-2007;

*ATTENDU* que les équipes de projet ont réajusté l'échéancier de réalisation de leur plan d'actualisation à la lumière des objectifs formulés par la direction générale visant à permettre aux établissements de s'approprier les travaux d'actualisation, à tenir compte de la capacité des établissements à intégrer les actions proposées et à prioriser des actions à réaliser au cours de chaque année scolaire;

*ATTENDU* que le réajustement de l'échéancier de réalisation des travaux d'actualisation du plan stratégique nécessite que leur mise en oeuvre soit étalée sur quatre années plutôt que sur trois;

*ATTENDU* la recommandation de la direction générale et de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*DE PROLONGER* d'une année la période d'application du plan stratégique adopté en juin 2006 et de l'identifier dorénavant comme le plan stratégique 2006-2010 de la CSSMI.

### **Adopté**

#### **ENTENTE ENTRE LA CSSMI ET LES JEUX D'HIVER DU QUÉBEC 2009**

Résolution n° CC-070626-2711

*ATTENDU* que le 30 novembre 2006, Sports-Québec attribuait la 44<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Hiver 2009 au comité de mise en candidature composé des villes de Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse, en collaboration et partenariat avec le Collège Lionel-Groulx et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et l'appui de la MRC Thérèse-De Blainville;

*ATTENDU* la résolution n° CC-060926-2529 qui identifie les engagements de la CSSMI, à savoir :

- faciliter l'accès aux installations physiques et aux équipements dont elle dispose aux fins de la réalisation du programme des Jeux du Québec;
- informer ses élèves, enseignants et employés de la programmation des Jeux du Québec;
- encourager la présence de ressources humaines d'animation pour le programme des Jeux du Québec;
- participer aux différents mécanismes de concertation des intervenants dans le programme des Jeux du Québec en accord avec l'ensemble des intervenants;
- participer au processus d'évaluation du programme au niveau régional;
- fournir gratuitement les installations et équipements disponibles actuellement et nécessaires à la tenue de la Finale des Jeux du Québec;

*ATTENDU* la nécessité de conclure une entente de mise en œuvre des engagements de la CSSMI avec le comité organisateur de la 44<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Hiver 2009, laquelle viendra préciser les termes et conditions de la participation de la CSSMI;

*ATTENDU* que cette entente devra respecter les engagements contenus à la résolution n° CC-060926-2529;

*ATTENDU* que les négociations relatives à cette entente ont débuté entre les représentants de la CSSMI et le comité organisateur, et l'importance de faciliter la conclusion d'une telle entente;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'AUTORISER* la direction générale à signer toute entente pour donner effet aux présentes;

*DE DEMANDER* à la direction générale de faire inscrire, lors de l'appel d'offres public pour le renouvellement des contrats de concessionnaires alimentaires, une clause permettant de garantir l'utilisation des locaux de cafétéria au comité organisateur et une seconde clause permettant d'obtenir les services du concessionnaire, lorsque requis par le comité organisateur;

*DE DEMANDER* à la direction générale d'inclure, dans l'entente à être conclue, le fait de récupérer, en partie, les sommes investies pour les travaux d'amélioration pour la tenue des Jeux du Québec – Hiver 2009;

*DE DEMANDER* à la direction générale de prévoir, dans l'entente à être conclue, la possibilité de récupérer les sommes qui auront été engendrées par la tenue de cet événement et qui ne sont pas liées aux dépenses scolaires normales et habituelles;

*DE DEMANDER* à la direction générale de faire rapport à la commission d'étude administrative des ententes qui seront conclues, conformément aux principes énoncés à la résolution n° CC-060926-2529 et à la présente résolution.

#### **Adopté**

#### **MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2007-2008**

Résolution n° CC-070626-2712

*ATTENDU* que les règles budgétaires 2007-2008 des commissions scolaires reconduisent la mesure 50690 pour les investissements, intitulée « Maintien des bâtiments »;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) avant le 30 juin 2007;

*ATTENDU* que le conseil des commissaires a déjà approuvé les projets lors de la séance du 24 avril 2007 (rés. n° CC-070424-2668);

*ATTENDU* la conférence téléphonique avec le MELS le 11 juin 2007, lors de laquelle M. Gilles Marchand, directeur de l'équipement scolaire, annonçait l'augmentation du montant à présenter à 2,5 fois l'enveloppe du budget des investissements;

*ATTENDU* l'ajout de nouveaux projets aux demandes 2007-2008;

*ATTENDU* la recommandation du comité de la direction générale le 18 juin 2007;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative le 19 juin 2007;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

*D'AUTORISER* la direction du service des ressources matérielles à présenter au MELS les projets inscrits au tableau résumé 2007-2008, daté du 22 juin 2007;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 466.

#### **Adopté**

#### **LISTE DES VOIES PIÉTONNIÈRES 2007-2008**

Résolution n° CC-070626-2713

*ATTENDU* que la politique du transport scolaire, à la définition de voie publique telle que stipulée au point 5, prévoit que le conseil des commissaires adopte annuellement les voies piétonnières utilisées dans le calcul des distances;

*ATTENDU* que toutes les villes ont été consultées et ont répondu à la demande concernant les voies dégagées et sécuritaires;

*ATTENDU* que la direction du service de l'organisation scolaire a reçu confirmation écrite de la part des municipalités concernées que ces voies étaient dégagées pendant la période hivernale;

*ATTENDU* que l'analyse de ces voies démontre qu'elles sont sécuritaires et n'ont pas de sous-bois ou de stationnement et permettent un déplacement sécuritaire des élèves;

*ATTENDU* la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE RECONNAÎTRE* les voies piétonnières utilisables dans le calcul des distances de marche des élèves vers l'école pour l'organisation du transport de l'année 2007-2008;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 467, la liste des voies piétonnières visées par la présente résolution.

**Adopté**

#### **RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – ÉCOLE CLAIR MATIN**

Résolution n° CC-070626-2714

*ATTENDU* l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

*ATTENDU* la recommandation de L'Écuyer Lefavre Architectes;

Il est proposé par Mme Maryse Chevalier

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture à l'école Clair Matin, à l'entrepreneur général Gagné & Roy inc. pour la somme de 381 276,70 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

**Adopté**

#### **RÉFECTION DE LA TOITURE – ÉCOLE HORIZON-SOLEIL**

Résolution n° CC-070626-2715

*ATTENDU* l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

*ATTENDU* la recommandation du Groupe Coursol et Falardeau Architectes;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de réfection complète de la toiture et de relocalisation de la prise d'air frais à l'école Horizon-Soleil, à l'entrepreneur général J. Raymond Couvreur inc. pour la somme de 612 298,93 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

**Adopté**

**REMPLACEMENT DES FENÊTRES – ÉCOLE DU TRAIT-D'UNION**

Résolution n° CC-070626-2716

*ATTENDU* l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

*ATTENDU* la recommandation de Denis Berthiaume Architecte;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de remplacement des fenêtres et nouveau système de ventilation à l'école du Trait-d'Union (Pavillon Adolphe-Chapleau), à l'entrepreneur général Construction Cogestal inc. pour la somme de 386 062,60 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

**Adopté**

**HUIS CLOS**

Résolution n° CC-070626-2717

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h 10.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-070626-2717A

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 20 h 50.

**APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Résolution n° CC-070626-2718

*ATTENDU* le système d'appréciation, tel qu'approuvé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-000308-612);

*ATTENDU* les dispositions du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, relativement au boni forfaitaire des hors cadres;

*ATTENDU* le rapport soumis par le comité d'évaluation du rendement du directeur général (rés. n° CC-060829-2515);

Il est proposé par Mme Lise Landry

*DE RECEVOIR* le rapport du comité et de verser au directeur général le boni forfaitaire recommandé par ledit rapport.

**Adopté**

### **ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CC-070626-2719

*ATTENDU* la période estivale;

*ATTENDU* la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

*D'AUTORISER* la direction générale à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur et suivant les disponibilités budgétaires, et de faire rapport de ces adjudications au conseil des commissaires lors des séances d'août et de septembre 2007.

**Adopté**

M. Alain Portelance occupe son siège à 20 h 55.

### **MODIFICATIONS AUX ACTES D'ÉTABLISSEMENT – LOI 51**

Résolution n° CC-070626-2720

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 39 de la Loi 51 sur l'instruction publique l'acte d'établissement doit indiquer le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle que celle-ci dispense;

*ATTENDU* qu'en conséquence, il y a lieu de modifier tous les actes d'établissement des écoles primaires et secondaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007;

Il est proposé Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* la modification de tous les actes d'établissement des écoles primaires et secondaires dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 468.

**Adopté**

### **MODIFICATION À DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT – RÉGIME PÉDAGOGIQUE**

Résolution n° CC-070626-2721

*ATTENDU* qu'avec les modifications du régime pédagogique et à la venue des nouveaux parcours de formation au secondaire, le Volet P ne sera plus offert aux élèves à compter de l'année scolaire 2007-2008;

*ATTENDU* qu'en conséquence, il y a lieu de modifier les actes d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre multiservice de Sainte-Thérèse et de la Relance;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'ADOPTER* la modification des actes d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre multiservice de Sainte-Thérèse et de la Relance;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 469.

#### **Adopté**

### **MODIFICATION À DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT – COMMUNAUTÉ APPRENANTE**

Résolution n° CC-070626-2722

*ATTENDU* qu'en vertu de la mise en place de la communauté apprenante, le parcours de formation menant à un métier spécialisé sera offert aux élèves de la 3<sup>e</sup> secondaire et ce, dès l'année scolaire 2007-2008;

*ATTENDU* que l'année scolaire 2007-2008 est une année de transition pour la mise en place de ce nouveau parcours de formation;

*ATTENDU* que, conformément aux règles de financement relatives à la déclaration de la clientèle jeune, cette clientèle doit être rattachée à un établissement secondaire;

*ATTENDU* que ce parcours de formation pourrait être localisé dans un autre endroit en 2008-2009;

*ATTENDU* qu'en conséquence, il y a lieu de modifier les actes d'établissement de deux écoles secondaires, afin d'y rattacher les locaux utilisés dans les deux centres et conséquemment, la modification des actes d'établissement des deux centres afin d'y exclure ces locaux;

*ATTENDU* qu'il y a eu consultation du conseil d'établissement des écoles concernées;

*ATTENDU* qu'il y a eu consultation du comité de parents;

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* la modification aux actes d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, de la Polyvalente Deux-Montagnes, du Centre de formation continue des Patriotes, du Centre multiservice de Sainte-Thérèse et de la Relance;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 471.

#### **Adopté**

### **VILLE DE SAINT-EUSTACHE – COMPLEXE MULTISPORTS**

Résolution n° CC-070626-2723

*ATTENDU* qu'aux termes d'un protocole d'entente intervenu le 27 novembre 2006, la Ville de Saint-Eustache (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), par l'entremise de son comité exécutif (rés. n° CE-061024-1441), ont convenu des modalités d'implantation et d'utilisation d'un complexe multisports sur le terrain de l'école secondaire des Patriotes (ESP);

*ATTENDU* la résolution n° CC-061212-2605 qui autorisait la cession d'une partie du terrain de l'ESP permettant la construction du complexe multisports;

*ATTENDU* qu'aux termes d'un acte de vente intervenu le 21 décembre 2006 devant M<sup>e</sup> Élyse Binette, notaire, la Ville a acquis le terrain sur lequel sera construit le complexe multisports;

*ATTENDU* que la Ville, conformément au protocole d'entente, a cédé ses droits et obligations à l'Association du Sport et du Plein Air de Saint-Eustache inc. (ASPA), dont le terrain ci-dessus mentionné;

*ATTENDU* que ledit acte comporte, notamment, les garanties suivantes en faveur de la CSSMI :

- Une hypothèque principale de 100 000 \$;
- Une hypothèque additionnelle de 20%;
- Une hypothèque des loyers;
- Une clause résolutoire;

*ATTENDU* que l'objet de ces garanties consiste à s'assurer du respect des droits d'utilisation du complexe multisports par les élèves de la CSSMI;

*ATTENDU* que les droits d'utilisation garantis par la Ville à la CSSMI prévoient l'utilisation d'au moins un terrain de soccer sur trois pendant les heures normales des jours de classe durant l'année scolaire et l'utilisation gratuite de l'équivalent d'un terrain sur trois pendant huit heures par semaine après les heures de classe pour la tenue d'activités parascolaires;

*ATTENDU* que l'ASPA procédera à la construction et à l'administration du complexe multisports;

*ATTENDU* que l'ASPA désire financer la construction du complexe multisports par un emprunt hypothécaire de premier rang;

*ATTENDU* que pour ce faire, le créancier hypothécaire demande à être notamment créancier hypothécaire de premier rang et, par conséquent, que la CSSMI cède tous ses droits de premier rang;

*ATTENDU* qu'une institution financière s'apprête à accepter le financement du projet en se déclarant satisfaite des garanties offertes par la Ville pour assurer la construction et la finalisation du complexe multisports;

*ATTENDU* la volonté de la CSSMI de permettre la réalisation du projet de construction, tout en s'assurant que les droits d'utilisation lui soient garantis par la Ville de manière satisfaisante;

*ATTENDU* la résolution n<sup>o</sup> CC-0705322-2691 qui refusait la première proposition de la Ville concernant la cession de son premier rang hypothécaire;

*ATTENDU* les négociations subséquentes qui ont résulté dans un nouveau projet de proposition de la Ville, lequel comprend désormais l'ajout d'une clause pénale de 500 000 \$ en cas de défaut de la Ville de respecter les engagements contenus à l'acte de vente, notamment le défaut de respecter le protocole d'entente relatif aux modalités d'implantation et d'utilisation d'un complexe multisports;

Il est proposé par Mme Maryse Chevalier

*D'ACCEPTER* l'entente de la Ville de Saint-Eustache, laquelle sera versée au répertoire des présentes, sous la cote 471;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer l'entente telle qu'approuvée.

**Adopté**

## **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE DU MAI**

Résolution n° CC-070626-2724

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école du Mai, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13) en 1998;

*ATTENDU* la baisse de clientèle significative subie par l'établissement depuis quelques années;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école du Mai, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :

- Dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien et un représentant du service de garde.

### **Adopté**

## **CESSION D'UN TERRAIN À LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES**

Résolution n° CC-070626-2725

*ATTENDU* qu'en juin 2005, la Commission scolaire a vendu un terrain à la Ville de Deux-Montagnes aux fins de construction d'un centre jeunesse;

*ATTENDU* que la Ville de Deux-Montagnes a revendu une partie du terrain à Habitations DM aux fins de construction résidentielle;

*ATTENDU* que Habitations DM a découvert sur les lots 3 816 708 et 3 813 431 à 3 813 436 des matériaux secs enfouis et considère que le terrain est conséquemment affecté de vices cachés;

*ATTENDU* que Habitations DM a l'intention de poursuivre la Ville de Deux-Montagnes qui, à son tour, a l'intention de poursuivre la Commission scolaire;

*ATTENDU* qu'une firme, à être identifiée ultérieurement par la Ville, s'est montrée intéressée à acquérir le terrain tel que vu et inspecté sans garantie légale et en ayant conscience de la nécessité de procéder à la décontamination et à la remise en état des lieux;

*ATTENDU* que des pourparlers ont eu lieu entre les parties, afin de trouver une solution permettant de minimiser les dommages de toutes les parties potentiellement impliquées dans ce litige;

*ATTENDU* que le projet d'entente soumis rejoint ces objectifs et permet notamment la poursuite de relations de collaboration entre la Ville de Deux-Montagnes et la Commission scolaire;

*ATTENDU* qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire de signer la transaction proposée;

*ATTENDU* le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (L.R.Q. c. 1-13.3, r.2.01);

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE DEMANDER* l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de céder à la Ville de Deux-Montagnes le terrain portant le numéro de lot 1 973 880, d'une superficie de 33 000 pi<sup>2</sup>, situé sur la rue Guy à Deux-Montagnes, sous réserve de l'acceptation intégrale des conditions contenues au projet de transaction par toutes les parties au litige, étant entendu que l'identité de l'acquéreur éventuel du terrain de la rue Antonin-Campeau pourrait être modifiée;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes et de verser ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 472.

**Adopté**

## **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES – RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS**

Proposition

*ATTENDU* les modifications apportées à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

*ATTENDU* la composition actuelle du comité chargé d'appliquer le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14);

*ATTENDU* le mandat confié au comité ad hoc chargé de formuler des recommandations au conseil des commissaires sur des modifications à apporter au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

*ATTENDU* les recommandations formulées par ce comité ad hoc;

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

*ATTENDU* les dispositions des articles 392 à 396 de la Loi sur l'instruction publique, qui régissent l'adoption des règlements;

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE DONNER* avis que le conseil des commissaires adoptera à sa séance du 28 août 2007 des modifications au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-15);

*DE VERSER* le document faisant état des modifications au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires au répertoire des présentes, sous la cote 473.

Mme Lyne Deschamps occupe son siège à 21 h 35.

## **PROPOSITION DE DÉPÔT**

Résolution n° CC-070626-2726

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

*DE DÉPOSER* la proposition de M. Claude Girard.

POUR (13) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Johanne Roy.

CONTRE (6) : Normand Chalifoux, Ginette Cyr, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Jocelyn Gardner, Claude Girard et Alain St-Jean.

**Adopté**

#### **FÉLICITATIONS – ÉCOLE SECONDAIRE HENRI-DUNANT**

Résolution n° CC-070626-2727

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction de l'école secondaire Henri-Dunant, plus particulièrement à MM. Martin Croteau et Benoît Lorrain, enseignants et moniteurs, pour avoir formé plus de 900 élèves en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire (RCR).

**Adopté**

#### **FÉLICITATIONS – ÉCOLE GABRIELLE-ROY**

Résolution n° CC-070626-2728

Il est proposé par M. Alain St-Jean

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction et au personnel de l'école Gabrielle-Roy pour la concrétisation d'un projet communautaire permettant à tous les élèves de vivre maintes activités en lien avec le respect de l'environnement, notamment la plantation de 33 arbres matures sur la cour d'école;

*DE REMERCIER* les parents, les organismes du milieu et les gens d'affaires qui ont été des partenaires précieux.

**Adopté**

Mme Lyne Deschamps quitte son siège à 22 h.

#### **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-070626-2729

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE SUSPENDRE* la séance pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 22 h.

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-070626-2730

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 22 h 25.

**FÉLICITATIONS**

Résolution n° CC-070626-2731

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADRESSER* des félicitations et des remerciements au comité de parents, pour le Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2006-2007 qui s'est tenu le 23 mai 2007 à l'auditorium de la Polyvalente Deux-Montagnes;

*DE FÉLICITER* les membres du comité organisateur, le président du comité de parents et la direction générale pour le succès de l'activité.

**Adopté**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-070626-2732

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 23 h.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général